

Fiche pratique : PHOTOGRAPHIES / PRISES DE VUE

PHOTOGRAPHIES

La circulaire du 12 Juin 2003 parue au BO N° 24 rep précise le cadre de la prise de photos scolaires.

Vous référer au lien suivant pour plus de renseignement :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/24/MENE0301227C.htm>

PRISES DE VUE DE L'ENFANT

Exemple d'autorisation concernant le droit à l'image de l'enfant. Ce document doit bien entendu être remodifié en fonction des activités réelles de la coopérative scolaire.

AUTORISATION DE REALISATION ET DU DIFFUSION DE PRISES DE VUE ET DE SONS D'ENFANTS

Le droit protège l'intimité de la vie privée de tout individu. En effet, toute personne a un droit de propriété sur son image et doit en autoriser expressément l'exploitation.

L'enfant bénéficie également de cette protection (art9 du code civil, art 16 de la Convention de New York et art 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme).

De façon générale aucune image d'enfant, qu'elle soit prise en public ou en privé, ne doit porter atteinte « à sa vie privée », à son « honneur », à sa « réputation ».

Dans le cadre des activités de la coopérative scolaire, un film va être réalisé.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre part l'autorisation :

- d'effectuer des prises de vue et de son de votre enfant au sein de l'activité dont le titre provisoire est :

cette exploitation se fera dans le cadre de :

- et de diffuser tout ou partie des enregistrements vidéo et sonores réalisés.

Nous vous remercions de bien vouloir, compléter et nous retourner le document ci-dessous :

Etablissement :

Nom, Prénom et classe de l'enfant :

J'autorise les responsables de la coopérative scolaire de l'établissement à reproduire et à diffuser les images de mon enfant dans le cadre des activités décrites ci-dessus.

J'autorise les responsables de la coopérative scolaire de l'établissement à diffuser des enregistrements sonores de la voix de mon enfant.

Je refuse que la coopérative scolaire de l'établissement reproduise ou diffuse des images de mon enfant

Je refuse que la coopérative scolaire de l'établissement diffuse des enregistrements sonores de la voix de mon enfant

Fait à le

Signature des deux parents, ou des représentants légaux de l'enfant, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »